



Dossier surendettement

Par **tamika**, le **02/02/2019** à **01:02**

Bonjour,

Depuis 2016 la banque de France m'a mis en place un plan de remboursement qui courent jusqu'en 2022. Ma situation n'a pas changé j'ai toujours mon emploi et je rembourse correctement chaque mois mes mensualités . Mais bon les mois sont difficiles et je dois toujours tout calculer.

Ma question est? Puis-je saisir le juge et demander un effacement total de mes dettes?

Par **P.M.**, le **02/02/2019** à **08:51**

Bonjour,

Il serait étonnant que vous obteniez un effacement total de vos dettes si votre situation n'a pas changé et même un nouveau réaménagement...

Par **Visiteur**, le **02/02/2019** à **10:53**

Bonjour

Le dossier de surendettement est là pour aider la personne à faire face à sa situation.

L'effacement des dettes demeure exceptionnelle et concerne les personnes qui sont dans une situation irrémédiablement compromise.

En outre, cela n'est pas sans conséquences.. votre passé budgétaire restera tracé afin de sécuriser les transactions avec vos futurs créanciers.